

# De nouveaux dispositifs connectés pour payer votre stationnement

## ET BÉNÉFICIER DE 1/2 H GRATUITE

### À L'HORODATEUR

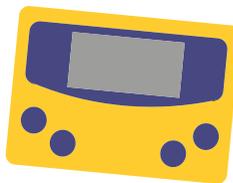
1. Appuyez sur le bouton  pour allumer l'écran si besoin
2. Appuyez sur **1** pour payer votre stationnement
3. Saisissez **votre numéro de plaque d'immatriculation** puis validez
4. **PAIEMENT**
  - **en espèces** : insérez vos pièces jusqu'à obtention de la durée de stationnement souhaitée et validez
  - **par CB** : sélectionnez la durée de stationnement à l'aide des boutons bleus  et  puis validez. Introduisez votre CB dans le lecteur et suivez les instructions ou présentez une carte compatible devant le lecteur sans contact
5. Déposez le ticket sur la plage avant du véhicule



Avec **WHOOSH** et le **PIAF**, plus besoin de vous déplacer jusqu'à l'horodateur

### ET TOUJOURS LE PIAF

Simplifiez vos paiements, pensez au boîtier PIAF, votre horodateur personnel à déposer sur la plage avant de votre véhicule. Oubliez l'horodateur et les contraventions, ne payez que le temps stationné grâce à ce dispositif autonome et rechargeable à distance. **Prix : 25€ (20€ de crédit offerts à l'achat)**



### VOUS NE PAYEZ PAS OU DÉPASSEZ LE DÉLAI IMPARTI ?

L'agent de contrôle établit un **FPS** (forfait post-stationnement). Réglez-le sous 48h directement à l'horodateur, il sera alors ramené à 14€ (17€ initialement). **En cas de dépassement, le montant du ticket déjà réglé est déduit du FPS.**

#### COMMENT RÉGLER SON FPS ?

1. Rendez-vous à l'horodateur sous 48h
2. Appuyez sur **2** pour payer votre stationnement
3. Saisissez les 12 derniers chiffres de votre n° de FPS indiqué sur votre notification puis validez
4. Vérifiez les informations indiquées sur l'écran (n° de FPS, modèle du véhicule, n° d'immatriculation) puis confirmez
5. Le montant à régler vous est précisé. Validez pour payer ou appuyez sur  pour obtenir les modalités de contestation
6. Introduisez votre CB et suivez les instructions ou présentez une carte compatible devant le lecteur sans contact

### PAR MOBILE AVEC WHOOSH

- Obtenez votre droit de stationnement depuis **l'application Whoosh** pour smartphone (Android et iOS) ou depuis le site **whooshstore.fr**
- **Évitez la contravention** : un rappel vous informe de l'expiration de votre ticket
- **Prolongez à distance** la durée de votre stationnement
- Consultez votre compte et vos dépenses à tout moment



# STATIONNEZ ZEN EN CENTRE-VILLE LES NOUVEAUTÉS 2018



OFFRE DE  
STATIONNEMENT  
SIMPLIFIÉE

PREMIÈRE 1/2 HEURE  
GRATUITE PARTOUT



# Une offre simplifiée

Au 1<sup>er</sup> janvier, la réforme du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur. L'occasion de mettre en place une nouvelle organisation du stationnement destinée à optimiser l'offre, fluidifier la circulation et à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville de Mont de Marsan. Terminé le PV, le **FPS (forfait post-stationnement)** remplace les amendes pour insuffisance ou défaut de paiement. Fixé à 17€, il est ramené à 14€ si le paiement est effectué sous 48h directement à l'horodateur. Pour les usagers ayant dépassé le temps imparti, le montant déjà réglé est déduit du FPS.

 Les infractions relevant du code de la route sont maintenues (stationnement gênant, interdit, abusif, dangereux)

## Voirie payante (courte durée)

- Idéal pour vos déplacements inférieurs à 2h une fois par ½ journée
- Limitée à 4h
- 8-12h/14-18h hors dimanche/jours fériés

## Parkings clos (courte et longue durée)

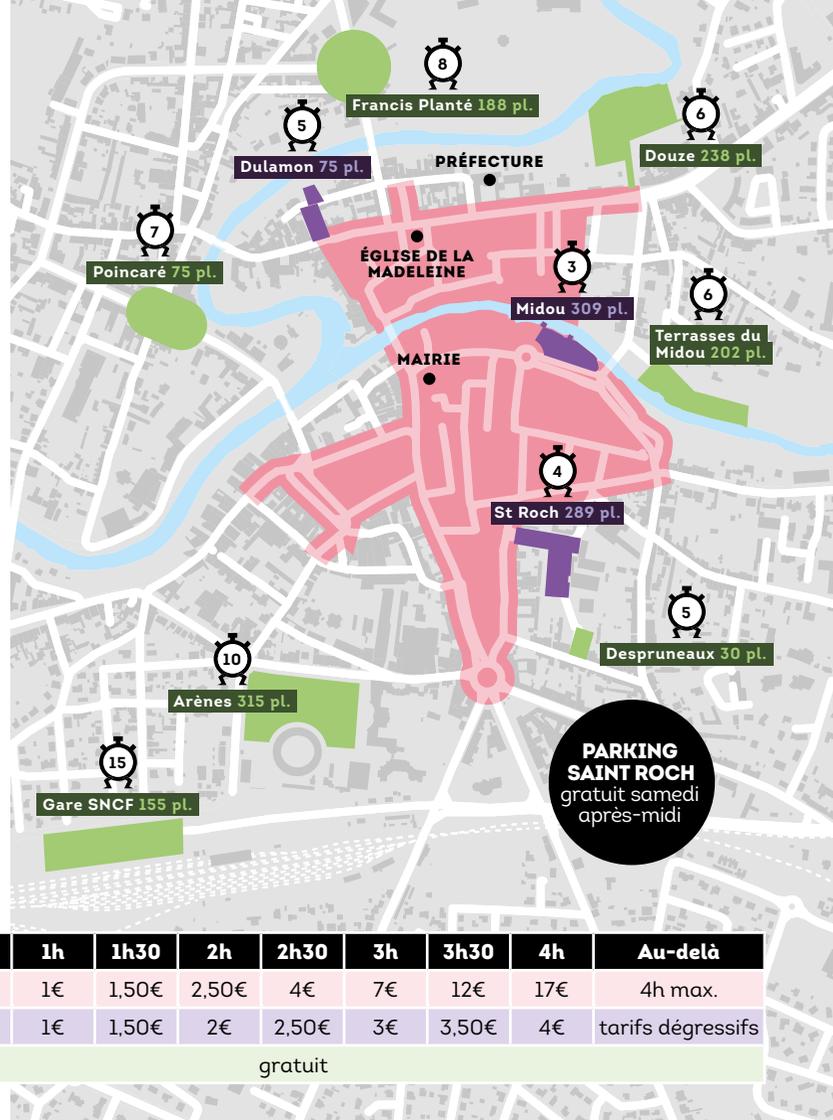
- Idéal aussi pour vos déplacements inférieurs à 2h
- Plus avantageux au-delà de 2h
- 8-12h/14-19h hors dimanche/jours fériés sauf au parking du Midou, payant 24/24h - 7/7j

## Parkings périphériques (longue durée)

Gratuit

## Temps moyen de trajet piéton vers centre-ville (en minutes)

**30 MIN  
GRATUITES  
PARTOUT**



# Les conseils Zen

## • Une petite course ?

### Première 1/2h gratuite partout

Pour bénéficier de cette gratuité, pensez à prendre votre ticket à l'horodateur (ou Whoosh, ou Piaf)

## • Un rendez-vous rapide ?

Garez-vous où vous voulez !

- Au-delà de 2h, privilégiez les zones longue durée
- 2h = **2,50€ en voirie / 2€ en parking clos**

## • Un déjeuner en ville ?

Stationnez partout gratuitement entre 12h et 14h (hors parking du Midou)

## • Une envie de flâner en ville ?

Optez pour les tarifs avantageux des parkings clos, **dégressifs au-delà de 4h**

## • Vous travaillez ou résidez en centre-ville ?

Pensez aux abonnements en parking clos, des tarifs attractifs vous sont proposés

## RENSEIGNEMENTS

### • Pôle technique, 8 rue Maréchal Bosquet

Du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)

05 58 05 32 32 - stationnement@montdemarsan.fr

### • Auprès des ASVP présents sur le terrain

## Vente du PIAF et abonnements parkings (Dulamon, Midou, St Roch)

Au parking souterrain du Midou, Allée Raymond Farbos du lundi au samedi 8h-17h (14h le samedi)

TARIFS & DURÉES    INCLUANT LA ½H GRATUITE	0h30	0h45	1h	1h30	2h	2h30	3h	3h30	4h	Au-delà
<b>Voie payante (dont 30 min gratuites par ½ journée)</b>	gratuit	0,50€	1€	1,50€	2,50€	4€	7€	12€	17€	4h max.
<b>Parkings clos (dont 30 min gratuites à chaque entrée)</b>	gratuit	0,50€	1€	1,50€	2€	2,50€	3€	3,50€	4€	tarifs dégressifs
<b>Parkings périphériques</b>	gratuit									